



PAROISSE de

Combricit

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui ?
bien de fabrique encore sous séquestre ? ...
bien de fabrique dévolu :
soit à un établissement de bienfaisance ?
soit à la commune ?
bien communal, ou reconnu tel ?

Communal

Qui l'a pris en location ?

M. L. Rostin

Par bail écrit ou location verbale ?

Par bail

Quelles sont les conditions de location :

Date de l'entrée en jouissance ?

Juin 1908

Durée du bail ?

9 ans

Faculté de résiliation ?

Il n'en est pas question

Réparations ?

Porter à la charge du Rostin

Contributions ?

Assurances ?

Autres charges ?

Faculté de sous-louer ?

Prix de location ?

100 fr. par an

Conditions de paiement ?

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs ?

Oui

B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il ?

A quel titre l'occupez-vous ?

Quelles sont les conditions de location ?